

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GHISTELINCK LILLE VI sur la commune principale de l'AIOT 4 Rue de Seclin 59175 Vendeville.

La référence de votre dossier est A-4-7J754DGBW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/03/2024 à 09h28 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79018467501787**

Organisme : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Fonction : **CONSULTANT HSE**

## Personne morale

N° SIRET **48001110500024**

Raison sociale **GHISTELINCK LILLE VI**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**4 RUE SECLIN**

**59175 VENDEVILLE**

## Signataire

Qualité : **CHIEF EXECUTIVE OFFICER**

## Référent

Fonction : **CHIEF EXECUTIVE OFFICER**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GHISTELINCK LILLE VI**

Description des activités :

**GHISTELINK opère dans le secteur automobile avec des garages en France et en Belgique. Ils**

sont distributeurs de la marque Mercedes (Belgique et France) ainsi que des marques VW, Audi, Cupra et Seat. Sur le site de Vendeville, les voitures, les camionnettes et les camions sont vendus, préparés pour la livraison, entretenus et réparés. Des réparations de carrosserie y sont également effectuées. Il existe également une activité de bureau liée à l'activité de garage, où se trouvent un certain nombre de services de coordination pour les différentes succursales de Ghistelinck en France. Il est prévu la rénovation du site MERCEDES sis au 4 rue Seclin à Vendeville(59175). Le bâtiment actuel sera démolé. Un nouveau bâtiment sera construit en lieu et place, divisé en 2 parties. Une partie qui sera classé ERP/ERT et une partie qui constituera l'atelier de réparation et d'entretien de poids-lourds classé en rubrique 2930-1 de la nomenclature des ICPE d'une surface au sol de 2927, 47 m<sup>2</sup> et une mezzanine de 464,58 m<sup>2</sup>. Le bâtiment atelier et le bâtiment ERP/ERT seront séparés par un mur coupe-feu 2h dépassant de 1 m la toiture de l'atelier et de 0,5 latéralement. Au sein de l'atelier une activité de retouche sera présente (vernis, peinture, apprêt) avec une quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée inférieure à 10 kg/j. (Activité non classée en rubrique 2930-2 de la nomenclature des ICPE). Un auvent extérieur sera dédié au stockage de produits chimiques nécessaire aux activités de réparation et de retouche. Une zone de lavage sera présente à l'intérieur de l'atelier.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **4 Rue de Seclin 59175 Vendeville**

X : 705995

Y : 7053461

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- **59155 FACHES THUMESNIL**

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2930	2930-1-b	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteurs	Surface totale 2927.47 m2	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets non dangereux valorisés : carton, ferraille et bois d'emballage Déchets résiduels non dangereux envoyés en valorisation énergétiques. Les déchets dangereux seront des huiles, des batteries, des peintures, etc..repris par des sociétés agréées et autorisés. Ces déchets feront d'un suivi sur l'application Trackdéchets.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Il sera mis en place a minima des extincteurs**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)